



Département de l'Eure
Canton de Pont de l'Arche
Mairie d'Igoville
27460 - IGOVILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 AVRIL 2017 A 20H30

Présents : Mme BLANDIN Sylvie, Mr MACE Emmanuel, Mme BRAULT Françoise, Mr WAECHTER William, Mme DELBE Sandrine, Mme BREEMEERSCH Nathalie, Mme DUBOIS Marylène, Mme MAURISSE Virginie, Mme LE MAIRE Brigitte, Mr JAHIER Gwenaël, Mme LEFEBVRE Sylvie, Mr DUCHÉ Daniel.

Procurations :

Mme MENGUAL à Mme DUBOIS
Mr BOUQUET à Mr WAECHTER
Mr SAILLOT à Mme BRAULT
Mr MINEUR à Mme BLANDIN
Mme GUIGUENO à Mme LEFEBVRE
Mr LEMERCIER à Mr MACE

Absent : Mr LERAT

Secrétaire de séance : Mme MAURISSE Virginie

MISE EN VALEUR HALIEUTIQUE DU PLAN D'EAU D'IGOVILLE

Mme BLANDIN accueille Monsieur DELPEYROUX et Monsieur SANSON de la **Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu Aquatique**, les remercie d'avoir accepté de venir faire la présentation du projet « valorisation du plan d'eau » et leur laisse la parole pour exposer le sujet qui a un double objectif : Etendre les parcours de l'AAPPMA « la carpe de Pont de l'Arche » et proposer une valorisation d'un site en retrait du centre bourg d'IGOVILLE nécessitant une mise en valeur adaptée.

Madame le Maire précise que le projet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal après débat entre les membres du conseil et rédaction de la convention pour approbation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur WAECHTER, Adjoint aux Finances, donne le détail des comptes de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants ci-dessous.

Le compte administratif 2016 est identique au compte de gestion de Mme LAPEYRONNIE, percepteur

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 11/04/2017



de PONT de L'ARCHE.

En fonctionnement

Dépenses : 1 405 782.77€

Recettes: 1 874 256.86 €

En investissement

Dépenses : 339 050.37€

Recettes : 1 065 042.83€

Le résultat du vote est :

Pour : 15

Abstention : 3

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Monsieur WAECHTER propose d'approuver le budget primitif et de porter
EN RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 955 027.09€

EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 310 971. 67€

De reprendre les excédents :

Sur le compte 002 - En fonctionnement : 468 474.09 €

Sur le compte 001 - En investissement : 746 117.46 €

Le résultat du vote est :

Pour : 14

Contre : 3

Abstention : 1

TAUX IMPOSITION

Madame le Maire propose de ne pas revaloriser les taux d'imposition et de les reconduire comme suit :

TAXE HABITATION : 7.49 %

TAXE FONCIERE BATI : 18.76 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 41.76 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité

**TRANSFERTS DE CHARGES AGGLOMERATION SEINE EURE ET COMMUNES
AMFREVILLE SUR ITON, LA VACHERIE, ACQUIGNY**

Madame le Maire explique que dans le cadre du transfert de compétence communale vers l'agglo Seine Eure la commission des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour se prononcer sur le transfert des charges consécutif

- A l'adhésion de l'agglo dans le syndicat de la vallée de l'ITON (SAVITON) à la place des communes d'AMFREVILLE sur ITON, LA VACHERIE, et ACQUIGNY
- A la prise en charge du désherbage de la voirie de VAL de REUIL
- Au Transport scolaire pour les communes de QUATREMARE, SURVILLE, LE MESNIL JOURDAIN, LA VACHERIE et AMFREVILLE SUR ITON

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le rapport du CLECT, son contenu et ses montants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 11/04/2017



DEMANDE DE SUBVENTION travaux écoles

Madame le Maire souhaite déposer des demandes de subvention pour des travaux de sécurisation aux écoles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Mme Le Maire à faire le nécessaire auprès des services compétents.

DEMANDE DE SUBVENTION gestion de la crèche

Madame BLANDIN souhaite obtenir la subvention de la communauté d'agglomération pour la gestion de la crèche d'IGOVILLE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à faire la demande auprès de l'Agglomération Seine Eure pour les années 2015, 2016 et 2017.

L'ordre du jour étant terminé, la séance s'est terminée à 23h40.

Le Maire,
Sylvie BLANDIN